

DEMANDE DE DEROGATION
POUR ☐ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
☒ LA DISTRIBUCION
☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SARL DE LAMOTHE - Groupe ECOCERT**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur William VIDAL
Adresse : Lieu-dit Lamothe Ouest, route de Clermont Savès
Commune : **L'Isle Jourdain**
Code postal : **32600**
Nature des activités : **Organisme de contrôle et de certification des produits issus de l'agriculture biologique.**
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Cortège	Nom commun Nom scientifique	Description (1) Cf papier joint

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Aménagement d'une ancienne propriété de maître en bureaux et mise aux normes énergétiques actuelles dans le but d'agrandir les locaux d'ECOCERT.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION *
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids d'une façade ☒ Préciser : Uniquement par précaution dans le cadre des travaux sur un bandeau supérieur
- Destruction des œufs d'une façade ☒ Préciser : Uniquement par précaution dans le cadre des travaux sur un bandeau supérieur
- Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
☐ Par pièges létaux ☐ Préciser :
☐ Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
☐ Par armes de chasse ☐ Préciser :
- Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Destruction possible d'individus lors des travaux sur les bâtiments (dépose des tuiles, intérieur des bâtiments, piquetage des façades, travaux à l'intérieur des bâtiments en cas d'ouverture accidentelle des bâtiments sur quelques jours). La destruction est précisée uniquement par précaution juridique et concerne en particulier les Chiroptères. Il s'agit d'espèces qu'on ne peut pas exclure, pour lesquelles même avec la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, une destruction ponctuelle (individus isolés éventuellement) ne peut pas être entièrement exclue. Celle-ci reste tout de même négligeable et exceptionnelle du fait des mesures mises en place.

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
 Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Encadrement et suivi de chantier par des écologues (bureau d'étude) de formation en biologie ou en écologie, spécialisés en chiroptérologie
- Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
- Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Démarrage des travaux : Octobre 2020. Durée des travaux indéterminée.
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Occitanie
 Départements : GERS
 Cantons :
 Communes : L'Isle Jourdain

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐
 Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

- E1 Préservation d'un maximum d'habitats en bâti
 E2 Adaptation de la période de réalisation des travaux
 R1 Prospection de gîtes favorables aux Chiroptères
 R2 Accompagnement de la dépose des tuiles par un chiroptérologue
 R3 Maintien de la Maison de maître, de ses dépendances et de l'Orangerie fermées à chaque fin de journée de chantier
 R4 Fermeture du vide-sanitaire et maintien du vide-sanitaire fermé pendant la durée des travaux à l'intérieur
 R5 Limitation au maximum de la fréquentation des gîtes avérés pour les chauves-souris en phase travaux
 R6 Sauvetage in-extremis et déplacement de Chiroptères
 R7 Gestion des ouvertures et fermetures des volets en phase travaux
 R8 Limitation au strict nécessaire de la fréquentation humaine des gîtes avérés pour les Chiroptères et des sites de nidification des oiseaux
 R9 Gestion des ouvertures et fermetures des volets en phase exploitation
 R10 Adaptation de l'éclairage des zones de passage de Chiroptères et surtout de la sortie de gîtes des Chiroptères à partir du crépuscule
 A3 Suivi des Chiroptères et des oiseaux utilisant les bâtiments

A4 Suivi de chantier par un écologue

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

LE COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi de chantier sera effectué par un ingénieur-écologue pour garantir la bonne mise en œuvre des mesures (mesure MA4). Des retours seront rédigés régulièrement sous forme de compte-rendu de visites de chantier.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Toulouse.....
le 09/07/2020.....
Votre signature

